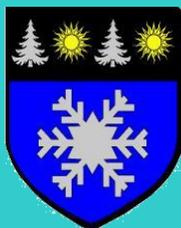


GAZETTE N°12 Décembre 2013



Mairie
Place de l'église
05260 ST-LEGER-LES-MELEZES
Tél: 04.92.50.40.74
Fax: 04.92.50.49.03
Mail: mairie.stleger05@wanadoo.fr



SOMMAIRE

Le mot du Maire.....	3
Ça c'est passé à St-Léger cet été.....	4
Le trail au sommet.....	4
La journée Alpage Bovine.....	4
Villages fleuris: visite du jury.....	5
La San Lagirone.....	6
Lignes de Crêtes.....	7
Les animations pour toute la famille.....	8
Championnat de France des élus.....	9
L'Ecomusée.....	10
Bilan de l'été.....	10
Le Service Technique.....	11
Au cours de l'été.....	11
La formation professionnelle.....	12
L'entretien des réservoirs et les travaux sur le réseau d'eau potable.....	12
Préparation de l'hiver.....	12
Travaux des entreprises.....	12
Sécurisation des entrées de village.....	13
Réhabilitation de la route forestière.....	13
Panneaux photovoltaïques.....	13
Réfection des réseaux d'assainissement collectif.....	14
Réserve collinaire.....	14
La patinoire.....	14
La nouvelle piste de luge.....	14
Le programme AGIR pour l'énergie.....	15
St-Léger-les-Mélèzes récompensé	15
Le projet de pico-centrale.....	15
Point de collecte.....	16
Notre conseil éco geste pour maîtriser l'énergie au quotidien.....	17
Habitat et Energie Hautes-Alpes.....	17
L'Office de Tourisme.....	17
Guide touristique de St-Léger-les-Mélèzes.....	17
Un nouveau site internet pour la commune et l'OT.....	18
La bibliothèque.....	18
Les animations de l'hiver.....	20
Appel à bénévoles.....	20
De nouveaux cendriers de poche.....	21
Informations communales.....	21
L'État Civil: Naissance.....	21
L'État Civil: Décès.....	21
Nouveaux habitants.....	21
Nouveaux commerçants.....	22
Horaires d'ouverture de la mairie.....	22
Formalités administratives.....	22
La relève des compteurs d'eau.....	24
Elections municipales 2014: Ce qui va changer.....	24
Recensement 2014 de la population.....	24
Lotissement communal « La Clappe ».....	25
Montée en débit de l'accès internet.....	25
Halte aux lingettes dans les toilettes.....	26
Les infirmières de St-Léger.....	26
Le monoxyde de carbone.....	26
Le SCOT.....	28
Champsaur3glis.....	29
La parole aux associations.....	30
L'ESF de St-Léger-les-Mélèzes.....	30
Le Ski Club de St-Léger-les-Mélèzes.....	31
La crèche Polichinelle.....	32
Informations pratiques.....	33
Vœux du Maire.....	36



LCL DISTRIBUTEUR DE BILLETS
A ST-LEGER-LES-MELEZES
Disponible 24h/24h 7j/7j



LE MOT DU MAIRE



Mes chers concitoyens,

Voici la dernière gazette de notre mandature. Nous avons travaillé dur pour la commune et cette année a été chargée en travaux et dossiers structurants.

Il ne faut pas oublier de penser à l'avenir économique de notre commune et de notre station de ski.

Les dernières réformes laissent à penser que les budgets vont se restreindre et qu'il faudra d'autres sources de revenus pour répondre aux investissements futurs.

Certains vous direz d'être économe, pourtant les sources de revenus de demain se construisent aujourd'hui. Le coût de l'énergie, par exemple, ne vas pas aller en diminuant. Produire celle-ci ne pourra que conforter notre position financière de demain. Il faut profiter de nos atouts (l'eau, le soleil, le bois,) et surtout de l'inventivité portée en chacun de nous.

Soyons réaliste la commune et ses contribuables ne peuvent pas tout payer et réaliser. Il faut des investisseurs qui, faute d'être altruiste, donnent au territoire emplois et perspectives d'avenir pour nos jeunes. L'attentisme ou le repli sur soi n'apporte rien de bon. Les projets de développement font peur à certains, pourtant si l'on veut diversifier nos activités, il faut impérativement trouver des moyens financiers, renforcer les finances de la commune par des investissements qui apporteront dans le futur des entrées directes d'argent (photovoltaïque, pico centrale ...).

Notre notoriété dépend de notre capacité à communiquer, mais surtout de notre qualité d'accueil. Vous êtes tributaire d'un enclavement qui péjore les transferts de masse. Pourtant les services existent, le département et 05 voyageurs avec son ser-

vice à la demande, les transports de proximité : taxi et ligne régulière. La région, même perfectible, met un service TER qui dessert depuis GAP trois préfectures : GRENOBLE, VALENCE, MARSEILLE. Et l'autoroute se termine à La SAULCE. Nous ne sommes pas les plus à plaindre.

Certes, notre attractivité et notre image doivent évoluer, c'est pour cela que les labels doivent nous apporter une reconnaissance, à nous de les valoriser. Le référentiel « stations vertes », qui vous sera présenté par l'office du tourisme, peut nous aider à mettre en valeur nos qualités, nos forces, tous ces atouts cachés. Les investissements ne doivent pas se restreindre au strict nécessaire, notre VVF doit s'agrandir et se rénover s'il veut rester rentable et attractif. Développer les infrastructures communales: des piétonniers, des espaces ludiques et surtout avoir une diversification de nos activités hiver et été.

L'avenir de nos jeunes dépend de notre force à investir aujourd'hui pour leur donner la possibilité de rester demain. De construire leur maison, de pouvoir investir et travailler dans la commune et la vallée.

Renforcer notre image: c'est d'abord le classement de notre Office du Tourisme qui est notre vitrine et un des premiers lieux fréquentés par nos visiteurs. Notre musée : apprécié par tous ceux qui l'ont visité. Les services de la commune pour l'accueil des concitoyens et l'entretien de celle-ci.

Les travaux et les projets en cours devraient apporter aux citoyens un meilleur confort dans l'utilisation des réseaux et des services.

Je vous laisse consulter cette gazette en espérant qu'elle vous apporte les informations que vous attendez.

Je vous souhaite à toutes et à tous, d'excellentes fêtes, beaucoup de bonheur, et surtout une bonne santé. Bonne saison d'hiver.

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



ÇA S'EST PASSE A ST-LEGER-LES-MELEZES CET ETE !

Malgré une météo parfois capricieuse en début d'été, tout s'est déroulé pour le mieux du côté animation cet été grâce au travail de **MME Valérie BOUVIER** et **M. Florent MARTINELLI**.

Entre évènements sportifs, 14 juillet, Nuit des étoiles, Vides-greniers, Activités pour toute la famille, les Projections ... et toujours plus d'animations proposées par **MME Géraldine HOUDOT** à l'Ecomusée, nos visiteurs et nos chers San Lagirons n'ont pas dû avoir le temps de s'ennuyer!

■ LE TRAIL AU SOMMET

L'Ultra Champsaur a pris ses quartiers dans notre vallée du 5 au 7 juillet dernier.

Cette année encore, votre commune fut le point de départ du parcours découverte (19km) ainsi que de la ronde des enfants le samedi 6 juillet.

Grâce à une météo très favorable, des organisateurs et des bénévoles au top, la journée s'est parfaitement déroulée et plus de 170 participants ont ainsi pris le départ de la course sur le front de neige de la station.

Cet évènement a accueilli sur les trois jours plus de 600 participants venus de toute l'Europe et devient de plus en plus importante chaque année, c'est ainsi que toute la vallée profite de l'image véhiculée par l'ampleur de cette course et l'essor que prend le trail.



■ LA JOURNÉE ALPAGE BOVINE

La journée alpage bovine, organisée par **la Chambre d'Agriculture, les Jeunes Agriculteurs du Champsaur, la Mairie** et **l'Office du Tourisme** de Saint-Léger-les-Mélèzes, s'est déroulée sous un soleil radieux le jeudi 25 octobre 2013.

Les nombreux touristes présents ont pu découvrir cet alpage bovin au cœur du mélézin. Les différents intervenants ont abordé des sujets aussi variés que la gestion de l'alpage, le métier d'éleveur, la filière bovine (viande et lait) des Hautes-Alpes... Une dégustation de viande froide Patur'Alp, préparée par un traiteur restaurateur a fait découvrir une autre façon de cuisiner le bœuf.



Le nouveau préfet des Hautes-Alpes, M. Pierre BESNARD, a choisi cet évènement pour découvrir sur le terrain l'agriculture des Hautes-Alpes pour la

première fois. Il a pris la parole pour parler de l'agriculture des Hautes-Alpes, accompagné de M. Gérard MARTINEZ Maire de St-Léger les Mélezes, du Président des Jeunes Agriculteurs M. Julien ARIEY-BONNET, de la représentante de la FDSEA MME Sandrine HAUSER, du Président de la Chambre d'Agriculture M. Pierre-Yves MOTTE et de la suppléante du député M. Joël GIRAUD MME Claire BOUCHET.

Il a dit vouloir "participer au développement du département tout en respectant les équilibres: environnement, mais aussi agriculture". En effet, "les Hautes-Alpes, ce n'est pas une réserve d'indiens ". Ainsi, l'agriculture est pour lui un "élément moteur de l'économie du département", qui passe notamment par la thématique de la transformation des produits.



Après ces interventions riches et pleines d'optimisme, tout le monde a pu vérifier la qualité des produits des Hautes-Alpes, en dégustant un succulent plateau repas préparé par les Jeunes Agriculteurs du Champsaur, composé de grillades de bœuf, de fromages de vache et de chèvre, de charcuterie et de fruits, accompagné par du vin et jus de fruit des Hautes-Alpes !



■ VILLAGES FLEURIS: VISITE DU JURY

En juin 2013, la commune s'est inscrite pour participer au concours Départemental Villes et Villages fleuris, organisé par le CAUE des Hautes-Alpes.

Le jeudi 1 août, M. Gérard MARTINEZ Maire, M. Christophe LOMBARD Adjoint en charge du tourisme et M. Indiana ALBRE agent communal responsable du fleurissement, ont accueilli le jury du CAUE soumissionné par le Conseil Général des Hautes-Alpes.

Le jury était composé de quatre personnes dont M. Julien BRENIERE, en charge de l'organisation du concours au sein du CAUE.

M. Indiana ALBRE avait pour mission de choisir des personnes souhaitant s'inscrire dans les catégories suivantes:

- Jardin de maison individuelle (visible de l'espace public),
- Façade, balcon, fenêtre (visible de l'espace public),
- Potager fleuri,
- « Activité commerciale » (Commerce, hôtel, restaurant, exploitation agricole...).

L'objectif de ce concours est avant tout de favoriser l'embellissement, l'amélioration et la préservation de notre cadre de vie, afin de le rendre toujours plus agréable aux yeux des habitants et plus attrayant pour les visiteurs.

Le jury départemental passe durant l'été dans la commune afin de:

- Visiter certains aménagements qui rentreront dans le cadre des prix spéciaux départementaux.
- Evaluer les réalisations des particuliers qu'il sélectionne au préalable afin d'établir le palmarès des maisons fleuries.



Cet été, le jury a parcouru la commune et a visité les jardins de:

- **MME Marielle VINCENT** inscrite dans la catégorie jardin de maison individuelle,



- **MME Marie-Thérèse MARTIN** inscrite dans la catégorie potager fleuris,



- **M. et MME PORTIER Eric et Valérie**, propriétaires du camping « La Pause » inscrits dans la catégorie « Activité commerciale »,



- **MME Jeannine GARCIN** inscrite dans la catégorie façade, balcon, fenêtre.



Ces visites représentent pour les agents communaux, une occasion de rencontres et d'échanges avec d'autres techniciens du département sur leurs pratiques, leurs idées, leurs difficultés.

Les résultats ont été connus le mardi 15 octobre 2013, lors de la remise de prix qui a eu lieu au Conseil Général de Gap. MME Jeannine GARCIN a remporté le 3^{ème} prix de la catégorie façade, balcon, fenêtre.

■ L'ÉVÈNEMENT MARQUANT: LA SAN LAGIRONE RE- PREND DU POIL DE LA BÊTE !

Cet été, le VTT fut à l'honneur grâce au retour de la classique randonnée VTT la San Lagirone.

Orchestré par **M. Florent MARTINELLI**, cet évènement a revu le jour le dimanche 11 août dernier. Cette nouvelle édition proposait trois parcours (10, 30 et 40km) à travers Saint-Léger et ses environs. Un parcours de maniabilité pour les enfants animé par Alpi Bike sur la place de la mairie, trois ravitaillements, petit-déjeuner au départ et repas à l'arrivée pour tous les participants, ainsi qu'une ostéopathe proposant des soins aux coureurs ayant fini la randonnée.



Grâce au travail de toute l'équipe communale (Office de tourisme, Mairie, Services techniques), de M. Fred PREVOT de la Communauté de Communes du Haut-Champsaur et de l'ensemble des bénévoles (Comité des Fêtes en particulier), l'évènement fut une vraie réussite et a pu accueillir dans d'excellentes conditions plus de 150 participants ravis de l'ambiance et des parcours proposés!



Un grand merci à l'ensemble des bénévoles qui ont participé au bon déroulement de la journée et à tous nos partenaires: InterMarché de la Fare-en-Champsaur, Bertrand Assurances de St-Bonnet, Alpi Bike de St-Bonnet, le centre médical la Source de St-Léger, Eymar-Dauphin Sports de St-Léger, Bernard Sports de St-Léger, M. Théo Vincent Paysagiste de St-Léger, le restaurant la Main à la pâte de St-Léger, l'entreprise SATP de St-Jean-St-Nicolas, l'entreprise Papet Matériaux au Pont de Frappe, les produits pétroliers Pellegriin de St-Bonnet, le garage Deheeger de Chabottes, Carrelage Habitat à Gap, la Seca Borg et cie d'Annelle.



On vous donne d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine...

■ LIGNES DE CRÊTES

Un beau succès pour cette deuxième édition de Lignes de Crêtes en Champsaur et Valgaudemar qui s'est déroulée les 5 et 6 octobre 2013 dans les bibliothèques des deux vallées !

Cette rencontre autour de la littérature, trouve un public assidu et comblé au vu du peu d'évènements de ce type dans la vallée.

St-Léger, qui y participait pour la première fois, a accueilli le dimanche 6 octobre, un atelier graphique réalisé avec la plasticienne Kareen Hoor à l'Ecomusée (11 participants) alors qu'au même moment d'autres (33 personnes) ont rejoint le plateau des Trois Serres en compagnie de l'ethnologue Martin de la Soudière pour une lecture de paysage tout aussi atypique que son orateur !



Suite à cette petite balade humide, la manifestation s'est terminée avec la projection du documentaire « Traces » de Martin de la Soudière.

■ LES ANIMATIONS POUR TOUTE LA FAMILLE

D'autres évènements ont ponctué la saison estivale de votre station. Cela a commencé par la fête nationale célébrée **le 14 juillet** au pied du parking principal de la station. Animée par DJ Djouss, la soirée fut marquée par un grand feu d'artifice.

Fin juillet, les habitués de la station se sont retrouvés comme chaque année autour du four du village pour y faire cuire **gigots et pommes de terre pour un repas traditionnel** suite à l'arrivée de la course cycliste de Pont-du-Fossé à Saint-Léger-les-Mélèzes, épreuve du 32ème week-end cycliste du Champsaur.



Suite à la randonnée VTT la San Lagirone, le dimanche 11 août, plus de 150 personnes se sont retrouvées à la tombée de la nuit sur le front de neige pour découvrir le ciel et les étoiles avec l'association Copernic à l'occasion de **la nuit des étoiles**.

Le Festival autour du conte « L'écho des mots » à destination des familles, organisé par la Mairie de ST-JEAN-ST-NICOLAS du 13 au 16 août à Pont du Fossé et dans la vallée du Champsaur a clôturé sa 8ème édition avec beaucoup d'enthousiasme et de plaisirs partagés avec le public.

En effet, durant quatre jours, le festival a rythmé la vie locale avec ses nombreux spectacles où les artistes venus de toute la France se sont succédés sur scène, mais aussi sur les sentiers des villages champsaurin avec des balades contées.

La commune de St-Léger-les-Mélèzes y a participé, le mercredi 14 août. Une balade contée organisée avec un conteur Sénégalais, Abou Fall et son musicien Maurice Justand a été très appréciée, balade affichant complet avec plus de 35 personnes. Pour répondre à la demande, une deuxième balade s'est rajoutée et est également partie de St-Léger le même jour avec une vingtaine de personnes accompagné par le conteur Olivier SESSA sur d'autres chemins de la commune de St-Léger.



Le Festival c'est:

- Plus de 2000 spectateurs
- 1950 entrées payantes

Depuis plusieurs années maintenant, la commune vous propose chaque été deux **vides greniers** gratuits et ouverts à tous. Ainsi, les mercredi 17 juillet et 7 août, sur le parking des commerces et au cœur du village, plusieurs dizaines de particuliers ont pu

exposer des objets en tout genre et faire le bonheur des chineurs.

Enfin, l'Office de tourisme vous a proposé **une multitude d'activités** pour toute la famille. Vos enfants ont pu se retrouver plusieurs fois par semaine pour aller faire des cabanes, des travaux manuels, des jeux en tout genre, de l'équitation et autres activités de pleine nature. Divers spectacles leur ont été proposés chaque semaine. Pour les adultes, les projections de Charly Baile, de la maison du Berger ainsi que des expositions ont pu retenir votre attention, tout comme l'association Gap Science Animation 05 qui a fait découvrir à toute la famille des expériences scientifiques aussi rigolotes qu'intéressantes.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES ELUS

26ème Championnats de France cycliste des élus 2013

Les 13, 14 et 15 septembre dernier ont eu lieu dans le Champsaur Valgaudemar les championnats de France cyclistes des élus.

Chaque année, les élus et anciens élus de toute la France se rassemblent pour prendre part à cette compétition; cette année, 138 participants étaient sur la ligne de départ des trois épreuves prévues au programme : un contre-la-montre individuel de 9 km suivi d'une course en ligne (boucle de 10 km à parcourir 4 à 7 fois selon les catégories) et d'un contre la montre par équipes de 15.7 km.

La manifestation en quelques chiffres:

- 80 bénévoles dont certains ont œuvré plus d'une année entière à la réalisation de ce projet.
- 40 000 mails d'invitation à participer à la manifestation
- 138 participants (132 hommes et 6 femmes) + 115 accompagnants.
- 54 départements représentés et 22 régions métropolitaines sur 22 (personne des DOM TOM ni de Corse).
- Le plus ancien des participants est né en janvier 1935 (77ans et demi) et le plus jeune en octobre 1981 (presque 32 ans).

- Pour les mandats: 68 conseiller(e)s municipaux, 46 adjoint(e)s au Maire, 23 Maires et 1 Sénateur.
- Pour les vitesses: le coureur le plus rapide sur 60 km (6 tours, 1140mètres de dénivelé positif) a roulé à 37,01 km/h, le coureur le plus rapide sur 70 km (7 tours, 1330 mètres de dénivelé positif) à 36,21 km/h, la femme la plus rapide (4 tours, 40km, 760 mètres de dénivelé positif) à 30,54 km/h.
- Les coureurs sont restés au minimum 2 nuits et au maximum 3 semaines.
- Entre les coureurs et leurs accompagnants, la course et les séjours préalables pour les reconnaissances, on estime que l'évènement a généré directement 900 à 1000 nuitées touristiques et au vu des retours positifs, il en engendrera encore, ce qui est très positif pour le développement touristique de nos vallées.
- Les 5 départements les plus représentés : les Hautes-Alpes (16 participants), l'Ille et Vilaine et la Haute-Savoie (7 participants), l'Eure et la Savoie (6 participants)
- Les Communes les plus représentées (chacune 3 participants) ont été récompensées : La Valette-du-Var (83), Vaulx (74) et Saint Léger-les-Mélèzes (05).



Pierre-Jean EYMAR-DAUPHIN, Théo VINCENT et Jean-Pierre GILBERT-JEANSELME n'ont pas démerité. Même s'ils n'ont pas fait de podium, ils ont affronté avec courage leurs homologues qui, pour certains, n'avaient rien d'amateurs, « il suffisait de regarder les vélos et leur prix pour comprendre le niveau ! ».



L'ECOMUSEE

Ambiance Ruche A L'écomusée cet Été !

Le refuge des animaux ressemblait effectivement à une ruche cet été grâce aux multiples animations organisés par l'association Bonnet et la commune. Face à la demande croissante du public, nous avons augmenté le nombre d'ateliers et diversifié les contenus.

Jolie nouveauté très bien accueillie: une balade sensorielle pour les 3-6 ans.

La crèche Polichinelle a été invitée à participer à l'une de ces sorties et c'est donc un bon petit groupe qui a pu partir écouter les histoires de Gaston le hérisson. La balade « bout d'chou » est un réel moment d'éveil où les enfants chantent, font des grimaces, miment, manipulent, etc...



Balade sensorielle pour les 3-6 ans

En partenariat avec le muséum de gap, un stage pour 10 enfants a eu lieu. Art et théâtre étaient au rendez-vous avec une représentation au terme de ces 4 jours accompagnés par Kareen HOOR, plasticienne et Cécile BROCHOIRE, comédienne.

L'association Gap sciences animations 05 a été présente sur les journées sciences avec la géologie, les insectes et le végétal.

M. Gaétan MARTINON, éducateur à l'environnement est intervenu tout au long de l'été avec les ateliers argile, biodiversité et balade contées.

Les arts plastiques ont été proposés par Kareen HOOR et Géraldine HOUDOT.



Fabrication de papier végétal



Stage arts plastiques et théâtre

■ BILAN DE L'ÉTÉ

17 ateliers ont pu être menés à bien avec 206 participants

3 ateliers ont été annulés à cause du manque de participants en tout début de saison ou du mauvais temps.



Atelier biodiversité



Atelier pastel

L'écomusée était ouvert durant les vacances de la Toussaint et là encore nous avons pu voir que nos animations étaient prisées, les personnes en faisant la demande bien avant la parution sur le site de St Léger ou autres. 6 ateliers ont eu lieu avec 45 participants au total.

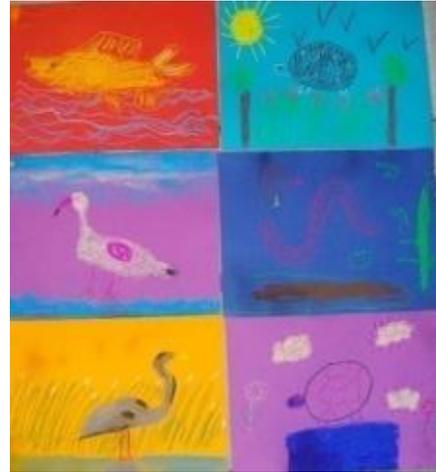
Nous avons aussi en duo avec la bibliothèque de St Léger accueilli au mois d'octobre la manifestation Lignes de Crêtes soutenue par le Conseil Général via la Bibliothèque Départementale. Un atelier artistique a été réalisé avec 11 personnes sur le thème de la frontière.

Autre rendez-vous régulier de l'automne, les journées du patrimoine qui ont comptabilisé 93 personnes.

Ces différentes manifestations ont permis de montrer l'écomusée comme lieu d'apprentissage et de connaissances (ce qui améliore l'image plutôt désuète du musée d'histoire naturelle que la plupart des gens ont en tête).

C'est pour cette raison que nous sommes déjà au travail afin de mettre en place les prochaines activités qui débiteront aux vacances de Pâques avec des nouveautés.

Bien sûr l'écomusée est ouvert durant tout l'hiver aux visiteurs (horaires : voir page infos pratiques) L'exposition temporaire de la saison hiver parle du loup en relation avec la dernière acquisition.



Atelier pastel

*La Responsable de l'Ecomusée
de St-Léger-les-Mélèzes,
MME Géraldine HOUDOT*

LE SERVICE TECHNIQUE

■ AU COURS DE L'ÉTÉ...

Les agents du service technique de la commune, sous la houlette de **M. Daniel MARTIN**, ont été en charge de l'entretien des espaces verts et du fleurissement de St-Léger-les-Mélèzes. Le village est fleuri dès les premiers jours du printemps et jusqu'à la fin de l'automne.

Le fleurissement des bacs et jardinières de cet été a été apprécié. Les agents ont reconduit en grande partie le même type de fleurs et ont supprimé celles qui avaient mal rendu et ajouté quelques nouvelles variétés.

M. Indiana ALBRE s'est consacré tout l'été à l'arrosage des fleurs.

Les agents communaux ont également participé à l'organisation des manifestations communales et du secteur associatif, en apportant un appui technique et logistique lors des événements suivants: le 14 juillet, les deux vides greniers du mois de juillet et du mois d'août, la journée alpage, La San Lagirone...).

■ LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour effectuer les travaux réalisés par le service technique, il est essentiel de mettre l'accent sur la formation pratique de tous les métiers (bâtiments, conduite d'engins, travaux divers...) mais également sur la sécurité du travail.

Depuis septembre 2012, les agents municipaux ont régulièrement des entretiens (1 fois par mois) avec une personne du Centre de Gestion 05, en charge d'accompagner la collectivité sur les risques auxquels sont exposés les agents.

Suite aux divers entretiens, un document unique sera établi, il permettra de transcrire les résultats de ces évaluations et chaque agent pourra s'y référer.

Au cours de l'été, MM. Daniel MARTIN, Cédric GALLAND et Vincent RIOTTE ainsi que MME Marielle VINCENT ont effectué la formation habilitation électrique organisée par le CNFPT. MM. Cédric GALLAND, Vincent RIOTTE et Indiana ALBRE ont passé les CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins et de Sécurité) le 12 et 13 novembre, dans les catégories suivantes: engins de chantier et nacelle.

■ L'ENTRETIEN DES RÉSERVOIRS ET LES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

La surveillance des captages, les visites quotidiennes des réservoirs d'eau potable, leur nettoyage et le contrôle des consommations sont réalisés de façon récurrente par les agents du service technique.

Cet automne, ils en ont profité pour changer des vannes d'arrêt, notamment aux réservoirs des Casses et des Naïs.



Réservoir des Casses

Dans le cadre de travaux d'entretien sur le réseau communal d'eau potable, notre service a été amené à couper l'eau sur le secteur de Combebelle et sur le réseau principal.

C'est fini mais c'était nécessaire !



■ PRÉPARATION DE L'HIVER

L'hiver dernier, les agents communaux ont passé un temps considérable au déneigement pour faire face à l'ampleur de l'épisode neigeux.

Cette année, ils se sont activés (préparation des véhicules, commande de sel, ...) pour préparer la période hivernale qui s'est annoncée très tôt (premières chutes de neige le dimanche 10 et le mercredi 20 novembre 2013).

Comme chaque année, les agents ont procédé à l'installation des guirlandes lumineuses avant les fêtes de fin d'année. La Communauté de Communes du Haut-Champsaur a participé à l'installation à l'aide du camion nacelle qui a permis d'accrocher toutes les décorations.

TRAVAUX DES ENTREPRISES

■ SÉCURISATION DES ENTRÉES DU VILLAGE

Les plus importants sont ceux de la sécurisation des entrées du village. **La plupart des automobilistes qui traversent le village ne respectent pas la limitation de 50 km/h.**

Le conseil municipal a donc pris la décision d'implanter **un dos-d'âne**, au niveau de l'entrée du village, route de Chabottes et d'installer **deux radars pédagogiques** route de Chabottes et route d'Ancele, pour obliger les usagers de la route à ralentir.

Les travaux de sécurisation du dos-d'âne ont été réalisés par la Routière du Midi et les radars seront installés prochainement par les agents communaux. Le coût s'est élevé à 9 588,00 € TTC pour le dos-d'âne et 6 079,51 € TTC pour les radars. Ces deux opérations ont été subventionnées à hauteur de 9 376,00 € par le Conseil Général des Hautes-Alpes.



■ RÉHABILITATION DE LA ROUTE FORESTIÈRE

A la mi-octobre, l'ONF est intervenu pour **réhabiliter la route de Serre Laguenia** située en forêt communale de Saint-Léger-Les-Mélèzes et de Saint-Jean-Saint-Nicolas. Le montant des travaux s'est élevé à 15 743,87 € et une subvention sera versée prochainement.

■ PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Fin octobre 2013, l'entreprise « Rôle Energie » est venue installer **des panneaux photovoltaïques** sur la toiture, façade sud, du logement communal.

Le montant de cette installation est de 29 270,00 € TTC et a été subventionnée à hauteur de 50 % par la Région.



■ RÉFECTION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En matière d'assainissement, **l'élimination des eaux parasites** lors des grosses pluies reste une priorité pour un bon fonctionnement de la station d'épuration.

L'entreprise BERTRAND TP a donc procédé à la mi-août à la première tranche de travaux, au niveau des résidences « Les Hauts-Mélèzes », chemin du Serre, en contrebas du camping La Pause.

Puis, début novembre, les travaux se sont poursuivis au centre du village, sur la section passant sous le bâtiment des « Mélèzes B ».

L'entreprise a donc séparé le réseau pluvial du réseau d'assainissement.

■ RÉSERVE COLLINAIRE

La commune de St-Léger-les-Mélèzes assistée par la société Geocolink représenté par M. ABDUL-HAK biologiste-écologue et par le Parc National des Ecrins a procédé au **prélèvement des batraciens** dans la réserve actuelle de Libouze. Cette opération s'est déroulée les 13, 14 et 15 novembre. Elle était nécessaire afin que ces petits animaux puissent résister aux travaux envisagés d'agrandissement de la réserve. L'ensemble des bénévoles que nous remercions, ont récupéré les crapauds, les tritons... pour les déposer dans la mare de substitution qui avait été créée en novembre 2012 pour les recueillir durant les travaux. La seconde partie de la mission consistait en la création d'une tranchée réalisée autour de la réserve puis recouverte d'une bâche, afin de récupérer les réfractaires qui tenteraient de retourner dans leur premier lieu d'habitation ! Ces travaux ont été achevés dans les jours qui ont suivi.



■ LA PATINOIRE

La patinoire qui avait pris ses quartiers il y a deux ans à côté du jardin d'enfants a été déplacée sur le parking en front de neige, face au bloc commercial. Les agents du service technique se sont chargés de cette opération.

Ce changement de lieu d'implantation permet d'amener une activité.



Venez passer un bon moment en famille ou entre amis et goûter aux joies du patinage ! La patinoire synthétique est ouverte en hiver et en été.

Soirées nocturnes:

Pendant les vacances scolaires d'hiver, le mercredi soir de 20h à 22h.

Horaires d'hiver:

Vacances scolaires:

Tous les jours de 16h à 19h. Fermé le samedi

Hors vacances scolaires :

Mercredi et Samedi de 15h à 19h

Tarifs (location des patins comprise):

5,00 € + 12 ans

4,00 € de 5 à 12 ans

■ LA NOUVELLE PISTE DE LUGE

Le déplacement de la patinoire a permis de créer **une piste luge** plus longue que la piste de luge située route d'Ancelle, cette nouvelle piste sera ouverte dès le début de la saison d'hiver.

Nous remercions nos agents du service technique (M. Daniel MARTIN, M. Cédric GALLAND, M. Vincent RIOTTE et M. Indiana ALBRE) ainsi que les bénévoles qui ont participé aux différents chantiers.



LE PROGRAMME AGIR POUR L'ÉNERGIE

4 mots pour une démarche active:

Action **G**lobale **I**nnovante pour la **R**égion.

■ ST-LÉGER-LES-MÉLÈZES RÉCOMPENSÉ

La Région a récompensé l'engagement des Communes, dont St-Léger-les-Mélèzes, dans la maîtrise des consommations énergétiques le 4 juillet 2013 à Marseille.

A travers ses démarches AGIR et AGIR+, la Région a initié de nombreuses actions concrètes en faveur de la maîtrise de l'énergie, de la promotion des énergies renouvelables et de la lutte contre la précarité énergétique. Elle a notamment mis en place le dispositif « Collectivités lauréates AGIR

pour l'énergie » : une opération d'envergure qui permet aux communes de développer activement une politique énergétique globale sur leur territoire. Aujourd'hui, 66 collectivités sont engagées dans cette démarche, représentant près de 20% de la population régionale.

Le dispositif « Collectivité Lauréate AGIR pour l'énergie » est basé sur un engagement volontaire des communes et sur une amélioration continue des actions qu'elles peuvent initier dans les domaines suivants: l'approvisionnement énergétique durable, les déplacements et la mobilité, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, la gestion et la valorisation du patrimoine, l'organisation interne, la mobilisation des citoyens et des acteurs économiques, et la précarité énergétique.



■ PROJET DE PICO- CENTRALE

La mise en œuvre de l'action prioritaire de la commune de Saint-Léger-les-Mélèzes dans le programme AGIR: le turbinage de l'eau potable.

Au vu des caractéristiques techniques et hydrauliques de l'alimentation en eau potable de la commune, le groupe énergie a émis l'idée de turbiner l'eau potable. Ce choix, outre celui du bon sens de tirer parti de l'énergie hydraulique en zone de



montagne, répond à la double injonction de deux directives européennes: l'une visant au développement des énergies renouvelables avec un objectif d'assurer 20 % de la production énergétique à partir de sources renouvelables en 2020; l'autre visant à la protection des cours d'eau et l'atteinte du bon état des masses d'eau en restreignant les aménagements de ceux-ci. Ces deux directives semblent contradictoires lorsqu'on les applique à l'hydroélectricité: comment, en effet, développer une source d'énergie renouvelable à partir d'un torrent si le barrage porte atteinte à l'équilibre écologique de celui-ci? La police de l'eau est de plus en plus réticente à l'équipement des cours d'eau, fut-ce pour des raisons énergétiques. Aussi le turbinage de l'eau potable est-il une solution pour assurer une production électrique locale et renouvelable sans créer de nouveaux ouvrages dans les torrents.

Depuis les captages dans les bois en amont de Saint-Léger-les-Mélèzes, l'eau est acheminée jusqu'à Libouze où un brise charge « casse » son énergie avant qu'elle ne poursuive sa descente jusqu'au réservoir des casses, juste au dessus du village. A Libouze, une répartition est faite entre l'eau alimentant la réserve collinaire et l'eau destinée à l'alimentation en eau potable.

Deux sites sont donc potentiellement intéressants à équiper d'une turbine produisant de l'hydro-électricité: le brise-charge de Libouze ou juste au dessus du réservoir des casses.

Le bureau d'étude ARTELIA a étudié la faisabilité technique et économique des deux emplacements. Il s'avère que si la quantité d'eau à turbiner est suffisamment importante pour que le projet ait un intérêt financier, l'état des canalisations devient rédhibitoire: trop vétustes, elles devraient être remplacées avant que l'eau sous pression n'y circule. Le coût du remplacement des canalisations allonge le temps de retour sur investissement des deux centrales.

Le groupe AGIR et sa facilitatrice, MME Marion DOUARCHE/CIMEO recherchent auprès des financeurs (Agence de l'eau, Conseil général, Conseil régional...) les moyens de rendre le projet économiquement réalisable.

Une fois les options techniques retenues (site Libouze et/ou site des casses, changement de conduites ou non) une mission de maîtrise d'œuvre pourra être lancée sur l'année 2014 pour une première production électrique en 2015.

■ POINT DE COLLECTE

Un point de collecte est à votre disposition à la mairie de St-Léger-les-Mélèzes pour:

- les bouchons en plastique
- les cartouches d'encre
- les piles

Les bons bouchons:

Les bouchons ACCEPTES sont:

- les bouchons alimentaires: eau, lait soda, huile, vinaigre, vin, compote, crème fraîche...
- les bouchons ménagers: liquide vaisselle, produits d'entretien, lessive, assouplissants, aérosols...
- les bouchons de cosmétiques: déodorants, laque, parfum...
- les bouchons de produits d'hygiène: dentifrice, shampoing, produits douche...
- les couvercles en plastique: chocolat et café en poudre, moutarde...
- divers: les boites de pellicule photos, les oeufs Kinder...

Ces bouchons sont acceptés à condition qu'ils ne contiennent pas de fer, de carton ou de papier. Cependant, ils peuvent être mis après enlèvement de l'élément interdit. A noter que la colle utilisée par les fabricants est à base d'hévéa, ce qui est tout à fait compatible avec le recyclage.

ATTENTION: les bouchons ne doivent pas dépasser 12 cm de diamètre.

Les bouchons REFUSÉS sont:

- les bouchons de produits chimiques hautement toxiques
- les bouchons de sécurité: détergents...
- les bouchons de médicaments



■ **NOTRE CONSEIL ECO**
GESTE POUR MAITRISER
L'ENERGIE AU QUOTIDIEN

Je pense à bien éteindre tous les appareils électriques et à débrancher mes chargeurs lorsque je ne les utilise pas. Laisser les appareils électriques en veille augmente ma facture d'énergie de plus de 10 % par an. Pour me simplifier la vie j'utilise des multiprises avec interrupteur.

Mon lave-vaisselle est très économique puisqu'il utilise moins d'eau que moi lorsque je lave la vaisselle à la main. Pour profiter encore plus de ses bénéfices, je le fais tourner bien rempli et sur un programme « éco » ou à 50°C. Ça me permettra de réduire sa consommation jusqu'à 45% par rapport à un programme intensif.

■ **HABITAT & ENERGIE**
HAUTES-ALPES

La commune de Saint-Léger-les-Mélèzes met à votre disposition un dépliant réalisé par le Conseil Général 05, concernant les coordonnées d'un réseau d'acteurs qui vous renseigne et vous conseille-en:

Urbanisme, Architecture, Energies renouvelables, Aspects juridiques, Environnement, Maîtrise de l'énergie, Règlementation, Construction, Rénovation, Financement et Aides.



L'OFFICE DE
TOURISME



■ **GUIDE TOURISTIQUE DE ST-**
LÉGER-LES-MÉLÈZES

Le nouveau guide touristique est disponible à l'Office de Tourisme. Le format reste le même, seules quelques pages ont été remaniées. Nous avons en effet souhaité mettre en avant l'offre enfant-famille avec deux pages dédiées. Chaque Office de Tourisme de la vallée a choisi la couleur du bandeau de la couverture. Celle-ci sera alors déclinée sur les nouveaux sites internet des Offices de Tourisme de la vallée.



Un gros effort a été fait cette année sur le choix des photos qui a été possible grâce à la Maison du Tourisme.



■ UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR LA COMMUNE ET L'OFFICE DE TOURISME

Dans une volonté de mutualiser les moyens et de créer une identité « Champsaur-Valgaudemar » avec une charte graphique commune déjà utilisée pour les différentes brochures des villages, les six Offices de tourisme de la vallée vont voir leurs nouveaux sites mis en ligne mi-décembre. Celui de St-Léger-les-Mélèzes est en ligne depuis le mercredi 11 décembre 2013.

Ces sites internet, ont non seulement une charte graphique commune mais aussi des outils communs. Notamment, le système de réservation en ligne, la gestion des données via le logiciel STRA...

Les moyens ont été mutualisés mais chaque Office de tourisme reste maître de son contenu, textes, photos...voilà pourquoi tous les agents des OT ont été formés courant novembre.

www.st-leger05.fr



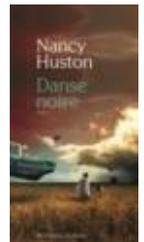
■ LA BIBLIOTHÈQUE

L'automne et sa rentrée littéraire nous offre chaque année de très belles surprises que nous nous sommes empressés d'acquérir afin de vous les faire découvrir.

Une part de ciel, Claudie Gally.
De retour pour quelques semaines dans sa vallée natale qui s'enfoncé dans l'hiver, une femme redécouvre les non-dits du lien familial et la part d'absolu que chacun peut mettre en partage. Un roman de l'attente et des possibles, illuminé par la plume intense et intime de l'auteur des Déferlantes.



Danse noire, Nancy Huston.
Sur un lit d'hôpital, Milo s'éteint lentement. À son chevet le réalisateur newyorkais Paul Schwarz rêve d'un ultime projet commun : un film qu'ils écriraient ensemble à partir de l'incroyable parcours de Milo, qui serait le reflet éclatant de trois lignes de vie ayant traversé le siècle en incarnant ses décennies de joies et de larmes, d'espoirs et de résistance, d'exode, d'exils et de fureur.

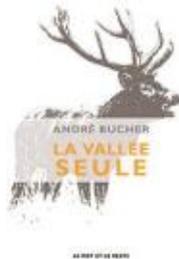


Dans la lumière, Barbara Kingsolver.
Dans les Appalaches, au cœur de la forêt, Dellarobia Turnbow aperçoit une lumière aveuglante. La vallée semble en feu. Mais ces reflets rougeoyants n'ont rien à voir avec des flammes. Ce sont les ailes de centaines de papillons qui recouvrent le feuillage des arbres. Cette étrange apparition devient un enjeu collectif: la communauté religieuse de la ville croit reconnaître un signe de Dieu et certains scientifiques invoquent une anomalie climatique. Toute l'Amérique se met à observer ce coin isolé, ancré dans les traditions rurales: Dellarobia comprend que de simples papillons vont bouleverser sa vie, et peut-être l'ordre du monde.



La Vallée seule, André Bucher.

Tout commence aux premières heures de l'hiver, quand la vallée revêt son manteau de neige, cristallisant les formes, les sons et la vie elle-même. Ici, rien ne se décide sans l'accord tacite de la Nature qui impose, non sans magie, ses règles et ses caprices. Dans ce décor, souvenir d'un monde désormais abandonné à la modernité, des histoires et des vies se font et se défont au rythme des saisons. Tous les personnages sont intimement liés au milieu qui les entoure, comme au vieux cerf, animal mythique symbolisant la relation que chacun entretient avec la vallée. En mêlant une description précise et immersive de la nature et une poésie fantasmagorique, André Bucher entraîne le lecteur dans un lieu où réalité et rêverie semblent constamment cohabiter.

**L'extraordinaire voyage du fakir qui était resté coincé dans une armoire Ikea**, Romain Puértolas.

Un voyage low-cost ... dans une armoire Ikea ! Une aventure humaine incroyable aux quatre coins de l'Europe et dans la Libye post-Kadhafiste. Une histoire d'amour plus pétillante que le Coca-Cola, un éclat de rire à chaque page mais aussi le reflet d'une terrible réalité, le combat que mènent chaque jour les clandestins, ultimes aventuriers de notre siècle, sur le chemin des pays libres.

**Histoire d'Alice qui ne pensait jamais à rien (et de tous ses maris, plus un)**, Francis Dannemark.

Un roman à l'anglaise où amour rime avec humour même quand la vie est en larmes. Paul a cinquante-six ans. Il vient de perdre sa mère. À son enterrement, il rencontre la soeur de celle-ci pour la première fois. Il ne connaît d'elle que son prénom, Alice. À soixante-treize ans, sa tante ne lui apparaît pas comme une vieille dame. Elle est séduisante, un peu mystérieuse et, surtout, pleine de vie et de fraîcheur. Elle invite son neveu à venir la voir à son hôtel et



là, en face à face, elle va lui raconter son incroyable existence. Alice fait partie de ces êtres rares qui ont vécu dix vies en une seule. Et s'il est vrai que tous les hommes sont mortels, les maris d'Alice le sont tout particulièrement : elle est veuve pas moins de huit fois !

La Pirouette, Eduardo Halfon.

À l'occasion d'un festival de musique dans la ville baroque d'Antigua, Eduardo et Lía jeune couple de Guatémaltèques, font la connaissance de Milan Rakic, un pianiste serbe surdoué. Pour Eduardo, cette rencontre produit l'effet d'une déflagration.

**La reine de la Baltique**, Viveca Sten.

Un corps est retrouvé sur une plage de l'île de Sandhamn, au large de Stockholm. Suicide? Noyade? L'inspecteur Thomas Andreasson est chargé de l'enquête. Habitué de ce lieu de villégiature, il s'y voit proposer une aide inattendue: celle de Nora Lind, une amie d'enfance, jeune avocate à la perspicacité redoutable.

**Dons d'ouvrages:**

Les dons de livres sont acceptés mais une sélection est faite avec l'aide de la bibliothèque départementale de prêt selon plusieurs critères: l'intérêt du livre, son état, le type d'édition...

Nous ne pouvons donc pas vous assurer que vos livres se retrouveront dans les rayonnages de la bibliothèque. Toutefois, aucun livre ne sera jeté, ils seront donnés à des associations !

■ LES ANIMATIONS DE L'HIVER

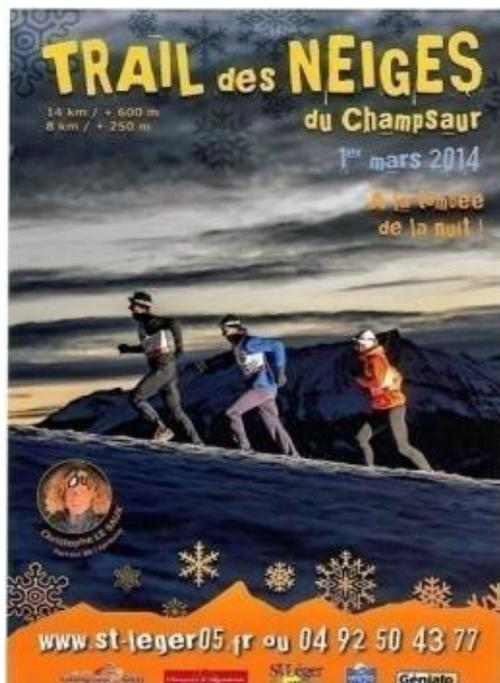
Une saison d'hiver 2013-2014 qui s'annonce chargée en animations, il n'y a plus qu'à espérer qu'elle le soit en neige!

□ 3^{ème} Édition du Trail des neiges du Champ-saur !

Pour la 3^{ème} année consécutive, le trail des neiges reprendra ses droits cet hiver. Malgré le changement de date (début mars au lieu de début février pour les précédentes éditions), le principe reste le même: une course qui prend le départ à la tombée de la nuit et vous fera parcourir à la lumière de votre frontale la station à travers son domaine skiable.

Sa se passera le samedi 1er mars 2014, on espère ainsi de meilleures conditions pour les participants par rapport aux précédentes éditions. Le balisage sera effectué par des drapeaux réfléchissants et un bon ravitaillement vous attendra sur le plateau de Libouze. Les premiers départs se font dès 18h30 à partir du pied des pistes.

Inscriptions au préalable (avant le 27 février) auprès de votre Office de Tourisme, sur internet ou sur place à la salle des loisirs.



Au programme:

- Deux parcours: 14km (600 d+) et 8km (250 d+)
- Un forfait de ski offert à chaque participant ainsi qu'un cadeau
- Un repas chaud
- Soins pratiqués par un Ostéopathe

Renseignements et inscriptions auprès de votre Office de Tourisme:

04.92.50.43.77 ou sur www.st-leger05.fr

□ Les animations au fil de la saison

Comme chaque saison, vous retrouverez chaque semaine **vos programmes d'animations** pour toute la famille: animations et spectacles pour les enfants, projections de films, descente aux flambeaux, courses de luge, pots de bienvenue ...

Renseignements et inscriptions auprès de votre Office de Tourisme: 04.92.50.43.77

Retrouvez aussi toutes les animations sur www.st-leger05.fr

■ APPEL À BÉNÉVOLES

N'oubliez pas que le bon déroulement de toutes les grandes manifestations dépend aussi de vous!

Les bénévoles sont les garants du succès des festivités, nous avons donc besoin de vous cet hiver pour les événements suivants :

- La Trans'Champsaurine le dimanche 2 février passant par Saint-Léger-Les-Mélèzes
- Le trail des neiges le samedi 1er mars

■ DE NOUVEAUX CENDRIERS DE POCHE

De nouveaux cendriers de poche sont disponibles avec un nouveau format et de nouvelles couleurs, n'hésitez pas à venir les réclamer dans votre office de tourisme, c'est gratuit et pour tout le monde !



Petit rappel de l'impact de vos mégots sur la nature:

On retrouve à la fin d'une saison parfois plus de 30 000 mégots sous un seul télésiège !

Un mégot met entre 2 et 15 ans à se dégrader dans la nature et pollue à la fois les sols, l'eau et la chaîne alimentaire.

INFORMATIONS COMMUNALES

■ L'ETAT CIVIL: NAISSANCE

Nous adressons nos félicitations aux parents de:

- **Mattéo GILBERT-JEANSELME**, né le 13 septembre 2013, fils de M. et MME GILBERT-JEANSELME Sébastien et Sophie.



■ L'ETAT CIVIL: DÉCÈS

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille de:

- **MME Violette DUBOIS épouse GUILLAUMOT**, née à Montreuil le 26 octobre 1923 et décédée le 05/10/2013 à l'âge de 89 ans.

■ NOUVEAUX HABITANTS

La commune est heureuse d'accueillir parmi ses nouveaux habitants:

- **MME Patricia ESPITALIER**
- **M. Pierre-Luc SAUVE**
- **M. Laurent ZANASSI** et **MME Jeannine RANGETTE** et leur petit garçon **Dylan ZANASSI**

■ NOUVEAUX COMMERCANTS

Nous souhaitons aussi la bienvenue et beaucoup de réussite dans leur activité à :

□ L'hôtel-restaurant « Les Fauvettes »:

L'hôtel-restaurant « Les Fauvettes » de Saint-Léger-les-Mélèzes a changé de propriétaires depuis le 1^{er} octobre 2013.

Eric DOLISI et **Sandra VILLAIN**, originaires de la région Parisienne, ont décidé, sur un coup de cœur, de venir s'installer à Saint-Léger-les-Mélèzes et de reprendre l'affaire.

Le commerce a ré ouvert ses portes le samedi 26 octobre 2013.

Ils accueillent les clients de 8h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00 pour le bar et la formule goûter. L'hôtel est ouvert tous les jours et le restaurant sur réservation en basse saison.

En pleine saison le restaurant sera ouvert tous les jours, midi et soir.

Ils proposent des produits frais, français et locaux dans une cuisine simple et familiale dans une ambiance conviviale.



□ La restauration itinérante « La Carava'meuh »:

La Carava'meuh est une petite entreprise de restauration itinérante créée en 2011 à Survie, un village du Pays d'Auge Bas-Normand.

Composée de 2 membres, l'équipe sillonne les routes de France au gré des saisons touristiques (hiver-été) et cherche à s'implanter sur un emplacement fixe pendant toute la durée de la saison.

C'est donc à St-Léger-les-Mélèzes, pour la 3^{ème} saison d'hiver consécutive qu'**Alison GENT** et **Anna JAMMONEAU**, se sont installées.

■ HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi, Mardi, Jeudi:
8h30-11h30/13h30-16h30

Mercredi, Vendredi:
8h30-11h30

■ FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

□ Je suis nouveau résident à St-Léger ?

Vous venez d'emménager à Saint-Léger-les-Mélèzes?

M. le Maire, le conseil municipal, les agents municipaux et tous les habitants de notre village vous souhaitent la bienvenue!

Le passage par la Mairie est nécessaire afin de se faire connaître auprès du **Service de l'Eau, de l'Etat Civil, du Recensement et d'effectuer les changements d'adresse** sur les pièces d'identité, les cartes grises et autres.

Nous aurons le plaisir de vous accueillir.

□ La Carte Nationale d'Identité:



La carte d'identité indique l'identité et la nationalité de son titulaire. Elle possède une durée de validité de 10 ans et est délivrée gratuitement.

Vous devez vous présenter personnellement à la Mairie de votre domicile pour remplir le dossier (signature et prise d'empreinte).

Les mineurs doivent se présenter, accompagnés de leur parent ou tuteur.



Pièces à fournir:

- Imprimé de demande de carte nationale à remplir sur place
- Photocopie de l'ancienne carte d'identité + présentation de l'original
- En cas de perte ou de vol, déclaration de perte, déclaration de perte (établie par nos services lors du dépôt du dossier) ou de vol
- 2 photos d'identité couleur récentes (de face et tête nue), sur fond blanc aux normes
- Un extrait d'acte de naissance avec filiation complète de moins de 3 mois si la carte est périmée depuis plus de 2 ans
- 1 justificatif de domicile au nom du demandeur de moins de 3 mois
- En cas de perte ou de vol de la carte plastifiée sécurisée : Timbre fiscal à 25 €
- D'autres pièces peuvent être exigées dans certains cas, vous renseigner en mairie

□ **Le Passeport:**



Valable 10 ans pour les personnes majeures et 5 ans pour les personnes mineures. Il permet de voyager à l'étranger, notamment dans les pays qui n'acceptent pas la CNI.

S'adresser dans une mairie équipée du dispositif du recueil des passeports biométriques:

Mairie
Place Waldems
05500 ST-BONNET-EN-CHAMSPAUR

Pièces à fournir:

- Ancien passeport
- Photocopie d'un document d'identité (carte d'identité, permis,...)
- En cas de perte ou de vol, déclaration de perte (établie par nos services lors du dépôt du dossier) ou de vol
- 2 photos d'identité couleur de moins de 3 mois (de face et tête nue) sur fond blanc, aux normes.
- Un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois avec filiation complète.

- 1 pièce justificative du domicile au nom du demandeur, de moins de 3 mois.

Timbre Fiscal:

- 86 € personne majeure
- 42 € mineur à partir de 15 ans
- 17 € mineur moins de 15 ans

Document à fournir selon le cas:

- Certificat de nationalité française ou décret de naturalisation
- Photocopie du jugement de divorce
- Acte de Mariage
- Acte de décès du conjoint

□ **Inscription sur les listes électorales:**

Les demandes d'inscription sont reçues en Mairie, toute l'année, jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Documents à fournir:

- Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité
- Justificatif de domicile récent
- Formulaire à compléter

Par ailleurs, les électeurs déjà inscrits sur la liste électorale dont les cartes comportent des renseignements erronés ou qui ont changé d'adresse sont priés de le signaler en Mairie.

L'inscription prend effet le 1er mars de l'année suivante.

A noter qu'une commission de révision des listes électorales se réunit pour examiner les listes et procéder à la mise à jour de celles-ci.

□ **Recensement des jeunes:**

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles ayant atteint l'âge de 16 ans, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile.

L'attestation de recensement doit être conservée précieusement et sera nécessaire pour l'inscription à tout examen ou concours, permis de conduire, conduite accompagnée...



□ Autorisation de sortie du territoire:

Les autorisations de sortie de territoire sont supprimées depuis le 1er janvier 2013.

■ LA RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU

Au cours de l'hiver (février 2014), les agents communaux viendront relever votre compteur d'eau.

En cas d'absence, lors de la relève, ils déposeront dans les boîtes aux lettres, un avis de passage qu'il y a lieu de compléter et de remettre à la mairie dans les plus brefs délais.

Comment lire un compteur d'eau ?

Ne prendre en compte que les chiffres blancs sur fond noir qui correspondent à la consommation en mètres cubes. Les chiffres rouges renseignent sur votre consommation en litres et ne sont pas à relever.

■ ELECTIONS MUNICIPALES 2014: CE QUI VA CHANGER

Pour une commune de moins de 1 000 habitants

Le mode de scrutin ne change pas: les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élierez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Nouveau - A retenir :

- Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- Déclaration de candidature obligatoire
- Impossibilité de voter pour une personne non candidate

■ RECENSEMENT 2014 DE LA POPULATION



Madame, Monsieur,

Cette année, vous allez être recensé(e).

Le recensement se déroulera du 16 janvier au 15 février 2014. Il sera effectué par M. Théo VINCENT et MME Marielle VINCENT.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. **Il détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...



Au niveau local, le recensement sert notamment à **ajuster l'action publique** aux besoins des populations:

- décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.),
- préparer les **programmes de rénovation** des quartiers,
- déterminer les **moyens de transport** à développer...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.



Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr. Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

■ LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CLAPPE »

Vente des derniers lots viabilisés !

Ce lotissement est constitué de 13 lots; à ce jour, la grande majorité des lots ont été achetés. 2 restent disponibles à la vente.

□ Lot n°4	715 m2	50 765,00 €
□ Lot n°13	512 m2	36 352,00 €



Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser à la mairie de St-Léger-les-Mélèzes.

■ MONTÉE EN DÉBIT DE L'ACCÈS INTERNET

Le Syndicat Mixte Ouvert PACA Très Haut Débit a décidé de lancer une première opération de montée en débit de l'accès Internet. Il vient d'attribuer à Orange un marché destiné à mettre en œuvre 53 installations de montée en débit, matérialisées par des armoires de rue (également appelés Points de Raccordement Mutualisés (PRM)), situées au niveau des équipements de sous-répartitions du réseau téléphonique. Elles permettront ainsi aux opérateurs de communications d'installer leurs équipements internet (DSLAM) au plus proche des abonnés, leur donnant accès soit à Internet quand ils n'y étaient pas éligibles, soit à un meilleur débit internet pour les autres. Ces équipements seront raccordés au Central téléphonique par l'intermédiaire d'une fibre optique également mise en place par le prestataire retenu par le Syndicat Mixte.

La commune de St-Léger-les-Mélèzes est concernée par cette première phase de montée en débit, lui permettant à terme de bénéficier de réseaux de communications électroniques modernes et efficaces et ce grâce à la mobilisation de fonds publics (Europe, Etat, Région, Département) au travers de l'action du Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes Côte-d'Azur. L'armoire sera installée prochainement dans la commune et le Haut-Débit devrait être mis en service en juin 2014.

■ HALTE AUX LINGETTES DANS LES TOILETTES!

Nous vous informons que de fréquents problèmes d'égouts bouchés sont rencontrés sur le réseau d'assainissement suite à l'accumulation de lingettes de nettoyage ou d'objets solides.

Ils bouchent les canalisations, empêchent les pompes de refoulement de fonctionner... Ces pannes ont pour conséquence des débordements d'eaux usées chez les riverains et vers le milieu naturel et nécessitent des interventions coûteuses.

Le fait que les paquets de certaines marques de lingettes indiquent les mentions « biodégradables » ou « peuvent être jetées à l'égout » n'empêche pas les dégâts causés par leur présence dans les égouts.

Alors, pour une participation citoyenne de tous à la préservation de notre environnement, veillez au respect de ces règles de bon sens: ne plus jeter vos lingettes dans les toilettes mais avec vos ordures ménagères, ainsi vous contribuerez au bon fonctionnement du service public d'assainissement.

■ LES INFIRMIÈRES DE ST-LÉGER

Bonjour,

Les infirmières du cabinet de St-Léger-les-Mélèzes vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.



Pour joindre le cabinet, un nouveau numéro de téléphone: **06.31.31.59.61**

*Ingrid ARMOIRY,
Hélène GANGUET,
Sandra MARTIN*

■ LE MONOXYDE DE CARBONE

**Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde...
Les bons gestes de prévention aussi !**

Avec l'hiver, le risque d'accident par intoxication au monoxyde de carbone est considérablement augmenté.

□ Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore. Sa densité est voisine de celle de l'air. Sa présence résulte d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Il diffuse très vite dans l'environnement.

Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique qui, absorbé en quelques minutes par l'organisme, se fixe sur l'hémoglobine:

- 0,1 % de CO dans l'air tue en une heure
- 1 % de CO dans l'air tue en 15 minutes
- 10% de CO dans l'air tuent immédiatement.

Le monoxyde de carbone (CO) est inhalé dans l'air et absorbé par les poumons lors de la respiration. Ses propriétés toxiques sont le résultat de sa combinaison avec l'hémoglobine, protéine qui transporte habituellement l'oxygène dans le sang. Cette liaison aboutit à la formation d'un composé relativement stable, la carboxyhémoglobine (HbCO), qui empêche l'hémoglobine de jouer son rôle de transporteur de l'oxygène vers les tissus. En raison de l'affinité beaucoup plus grande de l'hémoglobine pour le CO que pour l'oxygène, lorsque l'on inspire de l'air contenant du CO, celui-ci se fixe préférentiellement sur l'hémoglobine,



prenant ainsi la place de l'oxygène. Le CO peut également se combiner à d'autres protéines, telle la myoglobine du muscle et certains cytochromes.

La réaction de formation de la carboxyhémoglobine est réversible, ce qui permet l'élimination du CO par voie respiratoire soit en remplaçant le sujet dans une atmosphère saine, soit en lui faisant respirer de l'oxygène, éventuellement à forte pression (oxygénothérapie hyperbare).

□ Intoxication au CO: circonstances de survenue

Dans une majorité des cas, les accidents résultent:

- de la mauvaise évacuation des produits de combustion (conduit de fumée obstrué ou mal dimensionné)
- de l'absence de ventilation dans la pièce où est installé l'appareil (pièces calfeutrées, sorties d'air bouchées)
- du défaut d'entretien des appareils de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que les inserts, poêles, cuisinières, chauffages mobiles d'appoint
- de la vétusté des appareils
- de la mauvaise utilisation de certains appareils (appareils de chauffage d'appoint utilisés en continu par exemple, groupes électrogènes...)
- de l'incompatibilité des différentes installations présentes dans un même logement (exemple: foyer ouvert et chaudière).

On observe souvent, lors d'accident, un cumul de défauts et d'autres facteurs cités.

Tous les types d'appareils, quel que soit le combustible utilisé, sont une source de monoxyde de carbone, en quantité variable selon la nature de ce combustible et la qualité de la combustion:

- les chaudières à bois, à charbon, à gaz, ou à fioul
- les chauffe-eau et chauffe-bain
- les inserts de cheminées, les poêles
- les chauffages mobiles d'appoint
- les cuisinières à bois, à charbon, ou à gaz
- les moteurs automobiles dans les garages
- les groupes électrogènes à essence ou à fioul et tout moteur thermique fixe ou mobile
- les appareils « de fortune » type brasero

Les familles socialement et économiquement fragiles sont plus exposées au risque d'intoxication au

CO car les appareils de chauffage sont vétustes, leur entretien et celui des systèmes de ventilation peut être négligé par souci d'économie. Il y a rarement une seule victime, mais plus souvent toute une famille, parents et enfants.

□ Comment se prémunir ?

A titre individuel, la prévention passe par l'entretien des appareils, qui doit être réalisé par un professionnel qualifié. Il est recommandé de signer un contrat d'entretien qui garantit une visite annuelle de prévention (réglage, nettoyage et remplacement des pièces défectueuses) et un dépannage gratuit sur simple appel.

Quelques conseils simples peuvent permettre d'éviter un grand nombre d'accidents:

1. Faites entretenir votre chaudière par un professionnel qualifié. Faites vérifier votre chaudière avant la période de froid. Demandez une fois par an à un professionnel qualifié de venir faire une vérification complète. Si vous devez vous absenter, vous pouvez la laisser fonctionner au ralenti pour protéger votre installation de chauffage individuel contre le gel.
2. Veillez à ce que le conduit de cheminée soit en bon état si la chaudière est raccordée, quel que soit le matériau qui le compose (conduit maçonné, éléments emboîtés ou tubage, réalisés en aluminium ou en acier inoxydable) et que sa vacuité est totale. Un ramonage est obligatoire deux fois par an.
3. Vérifiez que l'évacuation des fumées s'effectue en dehors de l'immeuble. Attention, les appareils mobiles de chauffage d'appoint fonctionnant au butane, au propane, au pétrole, qui déversent des gaz de combustion chargés en monoxyde de carbone et en oxydes d'azote, ne doivent être utilisés que par intermittence exclusivement dans des locaux ventilés. Ils doivent être munis de dispositifs de sécurité avec contrôle d'atmosphère.
4. Ne vous chauffez jamais avec des panneaux radiants prévus pour des locaux de grand volume très ventilés, même s'ils sont munis de sécurité, ni avec des radiateurs de camping destinés à l'extérieur, ni en allumant le four de la cuisinière, porte ouverte. Ne vous chauffez ABSOLUMENT JAMAIS avec des appareils radiants de chantier dépourvus de tout dispositif de sécurité.
5. Les appareils neufs fonctionnant au gaz naturel doivent obligatoirement présenter le marquage



- CE et pour certains appareils de cuisson haut de gamme, la marque NF GAZ Sélection
6. N'utilisez les petits chauffe-eau sans évacuation de fumée que de façon intermittente et pour une courte durée, de 8 minutes maximum. Ils doivent être installés dans une pièce suffisamment grande et aérée. Le volume minimal pour une pièce doit être de 8 m³ lorsqu'on utilise un appareil de cuisson et de 15 m³ avec un petit chauffe eau. Ils ne sont pas autorisés dans une salle de bains ou une douche, une chambre à coucher ou une salle de séjour, et dans les logements d'une seule pièce (studios).
 7. Il est interdit d'installer une hotte raccordée à l'extérieur dans une pièce où se trouve également un appareil raccordé à un conduit de fumée. Cela peut perturber gravement le fonctionnement de celui-ci. Préférez une hotte à recyclage d'air et consultez un installateur (il peut se produire des perturbations).
 8. En cas d'installation collective de Ventilation Mécanique Contrôlée, veillez à ce que le gestionnaire de votre immeuble fasse effectuer l'entretien et les vérifications des dispositifs de sécurité individuels et collectifs.
 9. Les appareils récents à gaz raccordés à un conduit de fumée en tirage naturel, possèdent désormais un système de sécurité contre le refoulement des produits de combustion, appelé SPOTT (Système permanent d'Observation du Tirage Thermique), dont le fonctionnement doit être testé lors des opérations d'entretien.
 10. Nettoyez régulièrement les brûleurs de votre cuisinière à gaz (on doit voir une flamme bleue et courte dans chaque orifice). S'ils sont encrassés le mélange air gaz ne s'effectue pas dans de bonnes conditions et le brûleur peut s'éteindre, notamment quand il est au ralenti. Une flamme bien réglée ne doit pas noircir le fond des casseroles.

□ Que faire en cas d'accident ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissement peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Les consignes de sécurité en cas d'accident dû au monoxyde de carbone sont simples:

1. Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
2. Faire évacuer les locaux et vider les lieux de leurs occupants.
3. Appeler les secours : Pompiers : 18 pour les pompiers ou 15 pour le SAMU

4. Ne réintégrer les locaux qu'après le passage d'un professionnel qualifié qui recherchera la cause de l'intoxication et proposera les travaux à effectuer.
5. Contacter la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales du département ou, pour Paris et les départements 92, 93 et 94, le Laboratoire Central de la Préfecture de Police. Ces services sont en mesure de vous donner des informations complémentaires.

■ LE SCOT

Le 12 décembre dernier, le Schéma de Cohérence Territoriale a été approuvé à la majorité (36 voix pour, 16 contre).

Il rentrera en application fin février début mars.



CHAMSPAUR3GLISS



Dans les stations de ski de Champsaur 3 Gliss (Chaillol, Laye et St-Léger-les-Mélèzes), l'activité de l'automne, bien que discrète, est très importante. La saison d'hiver exige des préparatifs minutieux, tant en terme de maintenance, que de travaux, de recrutement ou de communication.

Objectif premier, éviter les mauvaises surprises. Dès la fermeture, au mois d'avril, des opérations de maintenance ont été lancées: remontées mécaniques, dameuses... Tout est passé au crible. Une fois ces vérifications pointilleuses réalisées, des contrôles hebdomadaires sont effectués.

Pour la saison d'hiver qui s'annonce, **un nouveau télésiège** 4 places a été installé à Chaillol. Plus rapide, plus confortable et plus performant, il vous permettra de profiter pleinement du secteur de Clot Chenu.

Cet hiver, les enfants pourront aussi se familiariser en douceur avec la neige et le ski dans le tout **nouveau jardin des neiges** équipé d'un nouveau tapis roulant.

Encadré par des professionnels, les jeunes skieurs apprendront les bons réflexes et gagneront en confiance avant de se lancer sur les pistes. Situé sous le nouveau télésiège, il permet d'agrandir l'espace dédié au front de neige...

A Saint-Léger maintenant, nous poursuivons l'avancement pour **la pérennisation et le renforcement de l'usine à neige**.

De plus, cet hiver, vous pourrez glisser sur **la toute nouvelle piste de luge** mis en place par la Mairie et située juste à côté du jardin des neiges. Cette piste en pente douce est idéale pour les enfants et toute la famille. Vous aussi venez « luger » à Saint-Léger en toute sécurité sur une piste adaptée avec un accès gratuit (sous la responsabilité des parents).

Rendez-vous donc sur les pistes des 3 Gliss pour profiter à fond de l'hiver !!!

Tarifs 2013/2014 !

	ADULTE	ADO 12/16 ans Senior + 70 ans	-12 ans	- de 5 ans
MATIN 9h à 13h	14,00	14,00	14,00	GRATUIT
APRES-MIDI 12h30 à 17h	16,00	15,20	14,00	GRATUIT
JOURNEE	18,70	17,80	16,00	GRATUIT
2 JOURS	34,70	33,00	30,00	GRATUIT

Des tarifs particuliers existent (longue durée, pack famille, ...), pour tout renseignement, merci de vous renseigner auprès de Champsaur 3 Gliss.

Champsaur 3 Gliss

Tél: 04.92.24.95.88

Email: info@champsaur3gliss.com

Site: www.champsaur3gliss.com

Nous vous souhaitons une bonne saison à tous et à toutes.



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

■ L'ESF DE ST-LEGER-LES-MELEZES



Bonjour à tous,

Voilà encore un hiver qui s'annonce; nous sommes dans les starting-block pour accueillir au mieux les skieurs cette saison que l'on souhaite bonne à tous niveaux: enneigement, ensoleillement et nombreux clients.

N'hésitez pas à consulter notre site Internet (www.esf-saintleger.fr); vous y trouverez les informations concernant notre école de ski.

Comme les années précédentes, nous remettons en place la carte "**cours collectifs saison**" pour les enfants du village et de la vallée.

Cette carte permet aux enfants de participer à tous les cours collectifs pendant les vacances de Noël ainsi que les samedis et dimanches en dehors des vacances de février.

Depuis la saison dernière, pour les enfants ayant un bon niveau de ski mais ne souhaitant pas faire de compétition, nous avons mis en place un groupe appelé « **nouvelles Gliss** »; les enfants vont pouvoir s'initier à plusieurs types de glisses (snowboard, yooner, etc), en fonction des conditions.

Comme les années précédentes, le **groupe Club ESF** est ouvert aux enfants nés en 2008 et 2009; ce groupe permet normalement d'accéder au prêt club en fin de saison.

Avantage non négligeable pour les groupes « nouvelles Gliss » et « club ESF »: le même moniteur intervient toute la saison.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements concernant les différentes cartes saison. L'ESF sera comme d'habitude très impliquée durant toute la période hivernale au niveau événementiel.

Pendant **la période de vacances scolaires Noël et février**:

- flèche tous les jeudis matin à neuf heures,
- chamois tous les vendredis matin à neuf heures,
- descente aux flambeaux tous les mardis soir, avec des horaires variables en fonction de l'avancement de la saison,
- pour les "Pitchounes", descente aux lampions tous les jeudis soir.
- **grand prix de Saint-Léger, le dimanche 5 janvier**: cette course est ouverte de la catégorie cadet jusqu'aux vétérans.
- **samedi 15 février, le trophée « Challenge King Jouet »** sera une nouvelle fois organisé sur la piste des routes, avec un magnifique parcours ludique ouvert à tous les enfants des années 2003 à 2008, même non licenciés à la fédération française de ski. Il y aura des récompenses pour tous les enfants; venez nombreux !

Tous les moniteurs de l'école du ski français de Saint-Léger vous souhaitent une bonne saison et vous donnent rendez-vous sur les pistes.

ESF Saint Léger-les-Mélèzes

Tél: 04.92.50.41.74

Email: esf.stleger@orange.fr

Site: www.esf-saintleger.fr



*Le Directeur de l'Ecole de Ski
de St-Léger-les-Mélèzes,
M. Frédéric DEGRIL*

■ LE SKI CLUB DE ST-LEGER-LES-MELEZES

Toute l'équipe est prête pour la saison 2013-2014 ! Des petits veinards ont pris de l'avance sur la saison et ont pu chausser les skis lors d'un stage de 3 jours à Tignes. Un stage mitigé sur les conditions climatiques mais pas sur l'ambiance générale.

□ Cette nouvelle saison commence sous le signe du changement:

Vous verrez sur les pistes des adhérents du club arborant les **nouvelles tenues**. Ces nouvelles tenues, communes à l'ensemble des ski-clubs du Champsaur à l'exception des logos des sponsors et club, sont le fruit de 2 mois de travail intense et de discussions animées des représentants de chaque club.

Changement de local: Le club a déménagé et s'est installé dans l'ancien local de la patinoire. Nous sommes ravis et remercions la Mairie de St-Léger-les-Mélèzes. Le local est plus spacieux et allons essayer d'en faire un lieu de regroupement convivial.

Changement d'entraîneur: Cédric ANDRÉ, entraîneur principal sera secondé par Julien REY-NAUD. Pour mémo, Julien était entraîneur adjoint à l'Equipe Compétition Champsaur l'année dernière. Notre 'spécialiste' pré-club en la personne de Mimi poursuit son entreprise avec les enfants.

Adhésions: Cette année, nous avons davantage de demandes d'enfants intéressés pour rentrer au ski-club, toute classe d'âge confondu, bien supérieur à celui observé les années précédentes et c'est tant mieux ! Cela nous conforte dans la poursuite du projet sportif mis en place ces 2-3 dernières années.

Relations avec nos partenaires et sponsors: le ski-club a initié la démarche du Mécénat auprès des services gouvernementaux afin de leur permettre une plus grande déduction d'impôts sur les sommes qu'ils nous versent.

□ Info pratique saison 2013/2014

Pré-Club: Le pré club s'adresse aux enfants nés en 2007, 2008 et 2009 qui souhaitent pratiquer le ski alpin et s'initier à la compétition. Il est préférable qu'ils aient l'étoile de bronze afin d'homogénéiser les groupes. Groupes qui seront définis par les entraîneurs lors d'une journée test.

Club: Le Club est ouvert aux enfants nés en 2005 et avant et qui souhaitent faire de la compétition. Comme pour le pré-club, un test d'entrée sera organisé en début de saison et les groupes seront déterminés par les entraîneurs.

La journée test se déroulera la 1ère semaine des vacances scolaires de Noël en partenariat avec l'ESF de St-Léger-les-Mélèzes.

Pour connaître la date exacte, et rester informé de la vie du club (entraînements, manifestations ...), nous vous conseillons de vous inscrire à la newsletter:

<http://ski-club-st-leger.over-blog.com/>.
Notre blog est régulièrement mis à jour.

Si vous avez des questions sur les inscriptions, le déroulement de la saison etc... Baptiste vous répondra avec plaisir au 06.77.02.23.24

□ Calendrier des événements de la saison 2013-2014

Course King Jouets: Samedi 15 février 2013. Course ouverte à tous les enfants nés entre 2003 et 2008 (même non licenciés! si vous avez des enfants, cousins, amis qui ne sont pas au ski club, n'hésitez pas à les inscrire. C'est une journée placée sous le signe de l'amusement) – Inscription env. 7 €

Loto Inter bars: les mardis 25 février 2014 et 4 mars 2014.

Tombola du Ski Club: une tombola au profit du ski club aura lieu du 1er décembre au 1 avril 2014 sous forme de « tickets à gratter ». Cette tombola a pour but de ne pas augmenter les cotisations et d'acheter du matériel de sécurité (Arva, sonde,



pelles). Nous souhaitons sensibiliser les enfants au port de cet équipement afin qu'il devienne systématique (tout comme le casque) à chaque sortie « entre les pistes ». Merci de réserver un accueil sympathique à tous les enfants qui viendront vous vendre un ticket.

Ventes de gâteaux: Les jeudis 2 janvier, 27 février et 6 mars sur le front de neige.

Paella pour clôturer la fin de saison: notre ami Jean-Marie, a comme a son habitude accepter de nous aider et de nous réaliser une paella de fin de saison programmé le dimanche 20 avril 2014.



Bonne saison a toutes et tous

■ LA CRÈCHE POLICHINELLE

Que de rebondissements

La crèche Polichinelle a vécu des conseils d'administration à rebondissements.

En effet, le 5 novembre 2013, lors du conseil d'administration a été votée la fermeture des weekends hivernaux sur la crèche de St-Léger-les-Mélèzes.

Suite à cela, une réunion publique a été organisée le 15 novembre 2013 pour informer les parents et acteurs locaux.

Lors de cette réunion un mouvement s'est levé pour protester mais surtout pour apporter soutien à l'association et aux services rendus, les parents et acteurs locaux se sont mobilisés pour récolter des dons afin de renverser la situation.

Le 26 novembre 2013, suite à la récolte de dons la somme de 11 130 € a été présentée pour revoter l'ouverture des weekends hivernaux, et les efforts de tous furent payants puisque le vote fut positif (1 abstention, 2 contre, 13 pour).

Aujourd'hui nous sommes heureux de confirmer l'ouverture de la crèche de St Léger, **du lundi au**

vendredi de 7h30 à 18h30 et le samedi dimanche de 8h00 à 17h30 et ce du 21 décembre 2013 au 23 mars 2014.

N'hésitez pas à les contacter au **04.92.50.40.60** pour réserver !

N'oublions pas la crèche d'Orcières, ouverte du **lundi au vendredi de 8h00 à 19h00** joignable au **09.82.34.33.85**.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées, particuliers, entreprises, commerçants, associations, membres du personnel, pour soutenir notre association, qui est surtout votre crèche, merci à toutes les personnes qui continuent de nous soutenir car des dons arrivent encore, ce qui nous nous soulage énormément car le besoin reste malgré tout toujours là.

Merci à nos élus, nous savons que la tâche n'est pas évidente et qu'ils nous soutiennent constamment.

Tarifs halte garderie 2013/2014

<u>Durée</u>	<u>Montant</u>
1 heure	6 €
2 heures	11 €
3 heures	16 €
4 heures	20 €
5 heures	24 €
6 heures	28 €
7 heures	32 €
8 heures	35 €
9 heures	41 €
10 heures	45 €
Heure supplémentaire (dépassement horaire sur le temps initialement prévu)	4 € 40

Pour ne pas perturber le bon déroulement du temps de repas il n'y aura pas d'arrivée et de départ entre 11h00 et 12h30.

A prévoir:

Selon la tranche horaire qui concerne la garde de l'enfant:

- Le repas de 11h30
- Le goûter de 15h30

Ainsi que:

Un rechange complet
Couches et nécessaire de toilette
(Si possible chaussures d'intérieur)



Le doudou
 Une tenue d'extérieur chaude
 (Sucettes et autres...)
 (Bonnet, gants, lunettes soleil, crème soleil...)

Rendez vous à Polichinelle pour le plaisir des
 petits et des grands (la crèche accueille vos enfants
 de 3 mois à 6 ans)



N'hésitez plus, contactez-nous:

Antenne de St-Léger-les-Mélèzes
 04.92.50.40.60

Antenne d'Orcières
 09.82.34.33.85

**INFORMATIONS PRA-
TIQUES**

■ **CONTACTER LA MAIRIE**

Lundi-Mardi-Jeudi: 8h30-11h30/13h30-16h30
 Mercredi-Vendredi: 8h30-11h30
Tél: 04.92.50.40.74
Fax: 04.92.50.40.74
Mail: mairie.stleger05@wanadoo.fr

■ **CONTACTER L'OFFICE DE
TOURISME**

Été

Du Lundi au Samedi: 9h00-12h00/14h00-18h00
 Dimanche: 9h00-12h00

Hiver

Du lundi au dimanche: 9h00-12h00/13h30-17h30

Printemps-Automne

Lundi: 14h00-17h00
 Du Mardi au Samedi: 9h00-12h00/14h00-17h00

Tél été: 04.92.50.43.77
Tél hiver: 04.92.54.18.32
Mail: info@st-leger05.fr
Site internet: www.st-leger05.fr

■ **CONTACTER L'ECOMUSEE**

Vacances d'été:

Du lundi au samedi: 14h30 à 18h00

Vacances d'hiver:

Du dimanche au vendredi: 14h30 à 18h00

Autres périodes:

Se renseigner au: 04.92.21.47.78

Fermé les jours fériés.

Tarifs:

Enfant: 2,00 €
 Adulte: 3,50 €
 Groupe: 2,00 €

Tél: 04.92.21.47.48
Mail: lerefugedesanimaux@orange.fr

■ CONTACTER LA COM-COM DU HAUT-CHAMPSAUR

Chemin de l'aigle
 Pont du Fossé
 05260 ST-JEAN-ST-NICOLAS

Tél: 04.92.55.91.71
Fax: 04.92.55.97.21
Mail: comcomhtchampsaur@wanadoo.fr

■ CONTACTER LA DECHET- TERIE DU HAUT- CHAMPSAUR (HORAIRES HIVER)

Lundi	10h00 – 12h00 14h00 – 16h00
Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	14h00 – 16h00
Samedi	10h00 – 12h00 13h30 – 16h30

Tél: 04.92.55.91.71

Pour vous débarrasser des vieux meubles, des vélos cassés et des objets encombrant vos caves ou garages, il vous suffit de contacter la Communauté de Communes du Haut-Champsaur au 04.92.55.91.71 pour connaître la date à laquelle ces objets seront ramassés.

L'heure à laquelle sortir vos encombrants, vous sera précisée lors de la prise de rendez-vous, en fonction du créneau horaire convenu.

■ CONTACTER L'AGENCE POSTALE COMMUNALE DE CHABOTTES

Lieu dit La Haute Plaine
 05260 CHABOTTES

Tél: 04.92.23.00.73
Service consommateurs: 3631
Service Clients Entreprises: 3634
La Banque Postale: 3639

Horaires d'ouverture:
 Du lundi au vendredi: 9h00-12h15

■ CONTACTER LE BUREAU DE POSTE DE ST-JEAN-ST- NICOLAS

Place de l'Estripa
 05260 ST-JEAN-ST-NICOLAS

Service consommateurs: 3631
Service Clients Entreprises: 3634
La Banque Postale: 3639

Horaires d'ouverture:
 Du lundi au vendredi: 9h00-12h00/15h00-17h00
 Samedi: 9h00-11h30

■ LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS



Contact

HLM Les Toulouzannes
 Bâtiment B2
 Avenue Joseph Sylvestre
 05100 Briançon
Tél: 04.92.49.38.94
Fax: 04.92.20.14.68
Mail: contact@spf05.org
Site: <http://www.spf05.org>



■ LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE



La Croix-Rouge Française assure une permanence dans la commune de St-Jean-St-Nicolas pour les personnes au RSA, pour les personnes âgées avec une petite retraite, ...:

- le deuxième mardi de chaque mois
- toute l'année
- à partir du 9 juillet 2013
- à la COM-COM du Haut-Champsaur de 9H30 à 11H30
- Colis alimentaire et vêtements

■ NUMÉROS UTILES

- Gendarmerie: 17
- Pompiers: 18
- SAMU: 15

- Médecins:
A Pont-du-Fossé:
Dr ESCALON Paul: 04.92.55.92.45
Dr CLAUDE Charles: 04.92.55.93.04
A Ancelle:
Dr FRIEDERICH Pierre:04.92.50.80.56
Dr BOUIX Julien: 04.92.50.80.56
- Les infirmières à St-Léger:
MME MARTIN Sandra: 06.31.31.59.61
MME GANGUET Hélène:06.31.31.59.61
- Pharmacie:
A Pont-du-Fossé: 04.92.55.92.30
A Ancelle: 04.92.50.83.20

■ CONTACTER LA CORRESPONDANTE DU DAUPHINÉ

MME LIMOUZIN Armelle

Tél: 06.82.00.99.53

Mail: armelle.limouzin@wanadaoo.fr

Mail: bendhafer.armelle@orange.fr





*M. Gérald MARTINEZ,
Maire de St-Léger-les-Mélèzes,
ses Conseillers Municipaux et le Personnel Communal
vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2014.*

*M. le Maire,
a l'honneur de vous convier à la cérémonie des vœux 2014,
le **mardi 7 janvier 2014 à 19h00**
à la salle des loisirs de St-Léger-les-Mélèzes.*

